



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 22 mai 2012 - 19 heures 00



AS/MG

N° 001354

**Administration
Générale - Utilisation
exceptionnelle de la
Salle des Fêtes au
profit d'organismes
non-associatifs**

Affiché le :

Le **mardi 22 mai 2012 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que par délibération DL/GS n° 57 en date du 14 mai 2001, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la Salle de Fêtes.

Il est rappelé au conseil que par délibération DL/MG n° 189 en date du 30 novembre 2005, le conseil a précisé les conditions d'utilisation de la Salle des Fêtes en ce qui concerne la préparation de plats à l'extérieur des bâtiments communaux.

Le conseil est informé que ponctuellement certaines autorisations ont été accordées à des utilisateurs qui n'étaient pas des associations.

Il importe donc d'officialiser ces usages.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

RAPPELLE, qu'il est mis à la disposition des organisateurs une salle de type L 3^{ème} catégorie dont la vocation exclusive est d'organiser des spectacles, audition, conférence, réunion, projection et à usage associatif dont le fonctionnement a été défini dans le règlement intérieur du 18 mai 2001 approuvé par le conseil municipal le du 14 mai 2001.

PRECISE, qu'à titre tout à fait exceptionnel autorisation peut être donnée par l'Autorité Territoriale à des organisateurs non-associatifs (comité d'entreprise) et cela à titre exceptionnel sous réserve que soit démontré l'intérêt communal et particulier de la manifestation faisant l'objet de la demande de réservation et un qu'un droit d'accès prioritaire soit reconnu aux partenaires associatifs.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**